

**Conseil d'Administration du  
30 Mars 2021 (Distanciel)**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	x			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck	x			CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François				CARREL Christine	X
	MONTBLANC Jean-Claude			x	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel			x	JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel		x		MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges				LESAGE Claude	X
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	x			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian			x	RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude		x		CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry	x			BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre	x			BAUDIN Alexandra	
RÉGION	BONNIVARD Emilie	x				
DEPARTEMENT	SCHMITT Nathalie	x			Mithieux Lionel	
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>3</b>	<b>5</b>		<b>2</b>
<b>TOTAL VOTANTS</b>		<b>22</b>				
<b>TOTAL VOIX</b>		<b>27</b>				

## 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

---

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 9 février 2021 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

## 2 – ELECTION DES VICE-PRESIDENCES ET MEMBRES DU BUREAU

---

Monsieur Le Président rappelle que le règlement intérieur prévoit une vice-présidence par territoire en plus de celles occupées par le département et la Région et que le bureau réunit Le Président, les vice-Président(e)s et Le Directeur. Il précise par ailleurs que le bureau se réunit 2 à 3 fois par an en moyenne.

Monsieur Le Président rappelle qu'il a lancé un appel à candidature lors deux précédents conseil d'administration. Sont candidats pour le territoire de Maurienne : Monsieur Jean-Pierre Rougeaux, pour le territoire de Tarentaise-Vanoise : Monsieur Thierry Marchand-Maillet, pour le territoire de Grand Lac : Monsieur Thibaut Guigue ; Faute de candidats, pour 3 territoires, une relance sera faite pour le prochain conseil d'administration du 11 mai 2021.

Territoires	Représentant-Candidat
Région	Emilie BONNIVARD
Département	Nathalie SCHMITT
Territoire Grand Chambéry	Jean-Marc LÉOUTRE
Territoire Avant pays savoyard	
Territoire Grand Lac	Thibaut GUIGUE
Territoire Arlysère	
Territoire Tarentaise-Vanoise	Thierry MARCHAND-MAILLET
Territoire Maurienne	Jean-Pierre ROUGEAUX
Territoire Cœur de Savoie	

## 3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020

---

Philippe POURCHET présente une synthèse des chiffres clés des 3 derniers exercices :

## Chiffres clés

(source : compte administratif)

DEPENSES					
Section	Chap/art	Libellé	2018	2019	2020
F	011	Charges à caractère général	15 681 156,83	11 225 376,64	11 277 808,81
F		<i>Dont acquisitions</i>	<i>13 985 668,09</i>	<i>9 675 607,59</i>	<i>9 985 279,00</i>
F	012	Charges de personnel	1 078 691,86	1 293 545,19	1 261 729,20
F	014	Atténuations de produits (reversement des loyers)	207 628,17	418 868,67	413 742,08
F	65	Autres charges de gestion courante	49 054,68	1 954,39	96 787,83
F	66	Charges financières	92 764,75	110 193,50	333 263,99
F	67	Charges exceptionnelles	41 866,03	3 363,90	149 247,12
I	16	1641 - Remboursement du capital des emprunts	1 573 333,36	3 741 116,36	8 173 333,36
I	45	4581 - Opérations pour compte de tiers	87 664,42	295 878,14	199 647,22

RECETTES					
Section	Chap/art	Libellé	2018	2019	2020
F	013	Atténuations de charges (loyers)	444 217,59	405 161,11	454 989,09
F	70	Rétrocessions	4 095 658,51	5 677 482,85	13 035 100,01
F	73	TSE/SRU	4 744 429,26	4 910 780,23	5 229 211,60
F	74	Subventions	184 707,32	381 051,40	750 205,85
F	75	Autre produits	27 276,63	25 467,43	122 573,81
F	76	Produits financiers	9 014,97	656,08	247,35
F	77	Produits exceptionnels (Subvention d'équilibre)	5 833,34	65 889,37	232 284,71
I	16	1641 - Déblocage emprunts que l'EPFL contracte	3 350 000,00	4 885 000,00	2 000 000,00
I		1678 - Annuités facturées aux collectivités	2 072 220,53	3 065 922,72	3 602 091,73
I		1068 - Affectation du fonctionnement en cas de déficit d'investissement N-1	3 935 505,08	3 144 851,43	5 634 583,47
I	45	458201 - Opérations pour compte de tiers	90 026,52	421 364,77	216 929,26

	2018	2019	2020
Valeur du stock comptable	50 071 229,39	55 517 232,26	51 118 495,85

Age du stock moyen au 31/12/2020

2,19

Ainsi que les résultats d'exécution :

## APPROBATION DU CA ET CG 2020

Résultats des 3 dernières années :

	SOLDE		
	2018	2019	2020
Fonctionnement	2 879 361,98	3 736 797,98	1 749 261,16
Investissement	-3 144 851,43	1 445 773,04	5 720 655,92

	SOLDE CUMULE (A AFFECTER)		
	2018	2019	2020
Fonctionnement	13 067 434,73	13 659 381,28	9 774 058,97
Investissement	-3 144 851,43	-5 634 583,47	86 072,45

Il est précisé que chaque membre titulaire a reçu avec la convocation, le projet de décision modificative accompagné du détail du compte administratif (III-A1, III-A2, IIIB1, IIIB2) ainsi que le résultat d'exécution du compte de gestion.

Monsieur Le Président demande à Monsieur Philippe POURCHET, Directeur et Ordonnateur de l'établissement de quitter la salle.

Le compte administratif, en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal, présente pour l'année 2020 en dépenses et en recettes les montants réalisés suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>REALISATIONS EXERCICE 2020</b>	Fonctionnement	69 193 847,11	70 943 108,27	<b>1 749 261,16</b>
	Investissement	61 384 402,91	67 105 058,83	<b>5 720 655,92</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	Fonctionnement		8 024 797,81
	Investissement	5 634 583,47	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>TOTAL (Réalisations+reports) 2020</b>	136 212 833,49	146 072 964,91	<b>9 860 131,42</b>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>RESULTATS CUMULE</b>	Fonctionnement	69 193 847,11	78 967 906,08	<b>9 774 058,97</b>
	Investissement	67 018 986,38	67 105 058,83	<b>86 072,45</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	136 212 833,49	146 072 964,91	<b>9 860 131,42</b>

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion et le compte administratif 2020 tels que présentés.

## 4 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET DECISION MODIFICATIVE

### 4-1 : DM N°01-2021 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Président présente les modifications budgétaires à apporter suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 :

#### RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2020		1 749 261,16
Report de l'exercice 2019		8 024 797,81
<b>Résultat de fonctionnement à reporter (R002)</b>		<b><u>9 774 058,97</u></b>

#### RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2020

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2020		5 720 655,92
Report de l'exercice 2019	5 634 583,47	
<b>Résultat d'investissement à reporter (R001)</b>		<b><u>86 072,45</u></b>

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire les inscriptions de crédits tels que présentées ci-dessus.

Philippe POURCHET est rappelé en séance.

#### 4-2 : DM N°02-2021

Il est précisé que chaque membre titulaire a reçu avec la convocation, le projet de décision modificative n°02-2021.

- Dans le cadre de l'organisation du ROF (réseau National des opérateurs fonciers) 2020, l'EPFL a pris en charge les frais liés à cet évènement qui ont été facturés sur 2021. Ces mêmes frais vont être refacturés auprès des différents organisateurs.
- Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, l'EPFL va percevoir une compensation de la baisse de la TSE qui doit être inscrite au compte 753

Il est donc proposé d'apporter les modifications suivantes :

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
011 / 604 : Etudes et prestations de services  <span style="float: right;">+ 29 124 €</span>	75 / 758 : Produits divers de gestion courante  <span style="float: right;">+ 29 124 €</span>
	75/753 : Compensation de la TSE liée à la suppression de la TH  <span style="float: right;">1 000 000 €</span>
	73/731 : TSE  <span style="float: right;">-1 000 000 €</span>
<b>Total 29 124 €</b>	<b>Total 29 124 €</b>

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider les écritures relatives à la décision modificative ci-dessus présentée.**

## 5 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 19-463 : LA RAVOIRE – RN6**

**Demandeur : CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE**

**Portage en cours : 850 110 €**

**Axe : Réserves foncières**

**Date de fin de portage prévue : 23/01/2026**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 3 %**

Une DIA en date du 20/01/2021 concernant la vente d'une maison d'habitation le long de la RD 1006 dans un secteur à vocation économique a entraîné la sollicitation de Grand Chambéry pour le compte de CGLE de maîtriser ce bien.

Considérant que la cohabitation entre l'habitation et les activités artisanales de la ZI « La trousse sud » peut s'avérer difficile, que le foncier économique se raréfie, une préemption a été exercée.

Une maison a déjà été acquise en face comme réserve foncière.

Après négociation, une résiliation de compromis de vente a été obtenue, c'est donc à l'amiable que se traitera la vente.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Ravoire	C368	2117 Route NATIONALE 6	1 266 m <sup>2</sup>	Jardins	UAm1	340 000 €
La Ravoire	C370	L'AVULLIER	120 m <sup>2</sup>	Sols	UAm1	
<b>TOTAL</b>			<b>1 386 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 19-463 : LA RAVOIRE – RN6**

**Demandeur : CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE**

**Portage en cours : 850 110 €**

**Axe : Réserves foncières**

**Date de fin de portage prévue : 23/01/2026**

**Remboursement du capital stocké :**

**2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 3 %**

**PREEMPTION**

Une vente par soumission cachetée concernant les locaux de l'ONF, le long de la RD 1006 dans un secteur à vocation économique, a entraîné la sollicitation de Grand Chambéry pour le compte de CGLE de maîtriser ce bien.

Considérant que le foncier économique se raréfie, CGLE va faire une proposition qui ne sera sans doute pas la plus avantageuse et demande à l'EPFL d'acquiescer par voie de préemption ce bien.

Une maison a déjà été acquise en face comme réserve foncière et le dossier précédent illustre la volonté d'intervention des collectivités le long de la RD 1006.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Ravoire	E6	1812 Route NATIONALE 6	1750 m <sup>2</sup>	Bâti	UAm1	Avis France Domaine
	E214	Le Pré Renaud	954 m <sup>2</sup>			
	E216		616 m <sup>2</sup>			
<b>TOTAL</b>			<b>3320 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué par voie de préemption.**

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 18-413 : BELMONT TRAMONET - La Bussilière**

**Demandeur : VAL GUIERS**

**Portage en cours : 180 000 €**

**Axe : Développement économique**

**Date de fin de portage prévue : 10/04/2027**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1.5 % les 4 1<sup>ères</sup> années puis 2 %**

En vue de la création d'une réserve foncière dédiée à l'extension du Parc d'activités économiques Val Guiers, la Communauté de Communes Val Guiers, compétente en ZAE, a sollicité l'EPFL de la Savoie pour négocier, acquiescer et porter diverses parcelles bâties et non bâties, situées sur la Commune de Belmont-Tramonet.

Parmi elles, figure une propriété de 2 757 m<sup>2</sup> comportant un petit corps de ferme et des bâtiments annexes. Ces bâtiments, ainsi que la propriété voisine déjà acquise par l'EPFL en 2019, sont voués à la démolition.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Belmont-Tramonet	A1672	60 Chemin DU PLAN	2 757 m <sup>2</sup>	Sols	UE	177 000 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**



Dossier présenté par : *Josette REMY*

**Opération 20-478 : BASSENS - RUE GEORGES LAMARQUE II**

**Demandeur : BASSENS**

**Portage en cours : 1 045 000 €**

**Axe : Equipements publics**

**Date de fin de portage prévue : 24/11/2026**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La commune de BASSENS a sollicité l'EPFL pour acquérir une maison par voie de préemption en novembre 2020.

Le bien, objet de la DIA se situe à proximité immédiate de la salle des fêtes, du gymnase, du stade de football, des équipements publics le bordant sur deux côtés.

La commune ayant délibéré pour diligenter des études pour la création d'un nouveau groupe scolaire, ce bien autoriserait un projet d'aménagement plus dimensionné avec les fonciers communaux en proximité.

La préemption ayant été exercée, cette nouvelle demande s'inscrit dans la suite logique de la maîtrise de la zone d'équipements publics, la commune nous sollicite pour acquérir le seul terrain qui reste à un propriétaire privé.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Bassens	AE31	234 Rue GEORGES LAMARQUE	3 259 m <sup>2</sup>	Sols - Prés	Uge	Avis France Domaine
	AE79	A LAMBERT	988 m <sup>2</sup>	Prés	Uge	
<b>TOTAL</b>			<b>4 247 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

## 6 – TRAVAUX EN COURS

### Opération 18-382 : Gilly sur Isère-Cœur de Village

- Préparation de chantier en cours

### Opération 18-403 : Aix Les Bains-Le bien Assis

- Travaux de déconstruction en cours de l'ancien restaurant « Le Bien Assis » engagés  
Avec des contraintes SNCF fortes, contraintes réseaux enterrés

### Opération 18-421 : Montmélian – Marthod : Travaux en cours

- Lot n°1 désamiantage : SFTP (Villefranche sur Saône) : 238 821,00 € HT
- Lot n°2 démolition : ZACCARDI (La Ravoire) : 69 800.00 € HT

## 7 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 21-512 : LA CHAMBRE - Grande Rue II**

**Demandeur : LA CHAMBRE**

**Portage en cours : 210 000 €**

**Axe : Revitalisation centre Bourg**

**Durée de portage demandée : 8 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % (taux minoré)**

La commune de La Chambre est engagée depuis plusieurs années dans l'acquisition de parcelles bâties et non bâties dans le secteur du couvent des Cordeliers et de la Grande Rue. Dans cette logique, elle avait déjà missionné l'EPFL afin d'acquérir un local contigu à un tènement communal. Cette nouvelle acquisition, portant sur la dernière propriété privée de l'îlot, vient compléter la maîtrise foncière d'un secteur stratégique pour la restructuration et la revitalisation du centre-bourg.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Chambre	B362 LOTS 1 à 9	Chef-lieu	167 m <sup>2</sup>	Sols	U	179 000 €
La Chambre	B372	538 Grande Rue	135 m <sup>2</sup>	Sols	U	
<b>TOTAL</b>			<b>302 m<sup>2</sup></b>			

Conformément au PPI 2020-2024 il est proposé d'appliquer un taux minoré à 1 % en effet le projet consiste à « recycler » une grande maison (et ses annexes) de plus de 300 m<sup>2</sup> d'emprise au sol située au centre de La Chambre et inoccupée depuis plus de 4 ans, pour l'intégrer en même temps que d'autres propriétés communales dans un programme immobilier collectif. Ce nouveau programme permettrait de répondre - par exemple - aux besoins exprimés par les personnes souhaitant venir s'installer sur la commune, à savoir des appartements de taille moyenne (type T3) adaptés aux couples de personnes âgées, et disposant d'un ascenseur (les programmes actuellement en cours sur La Chambre sont des R+2 sans ascenseur).

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué et accepte l'application du taux de portage minoré à 1 %.**

*Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET*

**Opération 21-499 : PONT DE BEAUVOISIN - La Baronnie**

**Demandeur : PONT DE BEAUVOISIN**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La commune de Pont de Beauvoisin sollicite l'EPFL pour acquérir un tènement foncier sis dans la zone d'activité économique de la Baronnie. Ce dernier est stratégique car limitrophe de l'ensemble sportif communal existant et l'objectif de la commune serait de constituer une réserve foncière. Ce tènement une fois maîtrisé pourrait permettre l'extension du complexe sportif.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Le Pont-de-Beauvoisin	A706	LA BARONNIE	823 m <sup>2</sup>	Jardins	UE	<b>A déterminer</b>
	A1705	LA BARONNIE	1 424 m <sup>2</sup>	Prés	UE	
	A1707	LA BARONNIE	702 m <sup>2</sup>	Sols	UE	
	A1711	LA BARONNIE	893 m <sup>2</sup>	Landes (Friche)	UE	
	A1714	LA BARONNIE	685 m <sup>2</sup>	Taillis simples	N	
	<b>TOTAL</b>		<b>4 527 m<sup>2</sup></b>			

Le conseil d'administration prend acte de cette demande qui se représente lorsque le prix sera fixé.

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 21 501 : LA BRIDOIRE – Centre-bourg**

**Demandeur : LA BRIDOIRE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage demandée : 8 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**



La commune de la Bridoire a reçu une DIA le 08/02 notifiant la vente d'un ensemble bâti et non bâti en centre village à proximité. Elle sollicite l'EPFL pour préempter pour son compte en lui déléguant le DPU. Cet ensemble comprend une boulangerie à pérenniser et un ensemble de terrains inscrit dans une OAP logement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Bridoire	B216	LA BRIDOIRE	308 m <sup>2</sup>	Jardins	Ua/i	215 000 €
La Bridoire	B217	LA BRIDOIRE	303 m <sup>2</sup>	Jardins	Ua/i	
La Bridoire	B218	LA BRIDOIRE	76 m <sup>2</sup>	Sols	Ua/i	
La Bridoire	B219	PI DE LA RESISTANCE	518 m <sup>2</sup>	Sols	Ua/i	
La Bridoire	B220	19 PI DE LA RESISTANCE	64 m <sup>2</sup>	Sols	Ua/i	
La Bridoire	B221	9 P DE LA RESISTANCE	70 m <sup>2</sup>	Sols	Ua/i	
La Bridoire	B223 LOTS : 1-2	LA BRIDOIRE	270 m <sup>2</sup>	Sols	Ua/i	
<b>TOTAL</b>			<b>1 609 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus par voie de préemption.**

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 21-502 : LA CHAPELLE – Le Vornay**

**Demandeur : CC du CANTON DE LA CHAMBRE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Développement économique et Touristique**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % (taux minoré)**

La Communauté de communes du Canton de La Chambre souhaite développer l'attractivité de la ZAE Le Vornay, située sur la commune de La Chapelle. Dans ce cadre, elle souhaite que l'EPFL procède à l'acquisition, au portage et à la démolition de deux friches présentes sur cette zone, afin de réaliser un aménagement d'ensemble cohérent et structuré.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Chapelle	A759	92 Rue DU PONT-RAIL	3 365 m <sup>2</sup>	Sols	Ca	Avis France Domaine
La Chapelle	A762	VERNEY	5 543 m <sup>2</sup>	Sols	Ca	
La Chapelle	A765	VERNEY	833 m <sup>2</sup>	Sols	Ca	
La Chapelle	A767	VERNEY	448 m <sup>2</sup>	Sols	Ca	
La Chapelle	A854	113 Route DEPARTEMENTALE 1600	3 685 m <sup>2</sup>	Sols	Ca	
<b>TOTAL</b>			<b>13 874 m<sup>2</sup></b>			

Conformément au PPI 2020-2024 il est proposé d'appliquer un taux minoré à 1 % en effet le projet vise à maîtriser deux friches (ancien bar-restaurant et ancien magasin de motoculture), les traiter, avant de programmer un aménagement cohérent et structuré de l'ensemble du tènement du Vornay, les autres parcelles étant déjà propriété de la commune.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué et accepte l'application du taux de portage minoré à 1 %.**

*Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET*

**Opération 21-503 : MARCIEUX – Jardin de l'église**

**Demandeur : MARCIEUX**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Développement économique et Touristique**

**Durée de portage demandée : 3 ans**

**Remboursement du capital stocké : 4 % les 2<sup>èmes</sup> années puis solde**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La Commune de Marcieux sollicite l'EPFL pour acquérir une vaste parcelle qui jouxte une ancienne chapelle (propriété communale). L'objectif est de poursuivre la valorisation patrimoniale et touristique du site, en complément d'une offre de 4 chambres d'hôtes récemment créées et d'un restaurant en cours de développement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Marcieux	A1068	JARDIN DE L'EGLISE	4 683 m <sup>2</sup>	Sols	U - N	170 000 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Philippe POURCHET*

**Opération 21-505 : BASSENS - CHS**

**Demandeur : BASSENS**

**Portage en cours : 1 045 000 €**

**Axe : logement**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké :**

**2 % les 5 premières années puis solde**

**Taux de portage annuel HT : 1 %**

L'ARS a mis en demeure le CHS de BASSENS de faire des travaux de mise aux normes. Dans ce cadre, le CHS a décidé de vendre les bâtiments ne lui servant plus dans le cadre de ses activités. Compte tenu de l'ampleur du site : 20 bâtiments dont 13 classés et 9.5 hectares d'un seul tenant, la

commune a sollicité l'aide des services de Grand Chambéry et d'Agate pour l'aider dans la définition du projet communal possible et l'EPFL pour négocier auprès du CHS l'acquisition de l'ensemble.

Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
B72	L'ASILE	7 050 m <sup>2</sup>	Agrément	Uge	Avis France domaine
B1901	5358 Av. DU CLOS DE BRESSIEU	35 810 m <sup>2</sup>	Jardins	Uge	
B2011	5355 Av. DU CLOS DE BRESSIEU	552 m <sup>2</sup>	Sols	Uge	
B2012	Av. DU CLOS DE BRESSIEU	336 m <sup>2</sup>	Sols	Uge	
B2516	L'ASILE	918 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	
B2517	L'ASILE	261 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	
B2518	L'ASILE	274 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	
B2519	Av. DU CLOS DE BRESSIEU	44 342 m <sup>2</sup>	Sols	Uge	
B2520	Av. DU CLOS DE BRESSIEU	136 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	
B2521	Av. DU CLOS DE BRESSIEU	201 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	
B2522	Av. DU CLOS DE BRESSIEU	74 m <sup>2</sup>	Sols	Uge	
B1413	L'ASILE	48 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	
B1417	L'ASILE	680 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd-Uge	
B1418	L'ASILE	268 m <sup>2</sup>	Sols	Uge	
B1422	L'ASILE	30 m <sup>2</sup>	Sols	Uge	
B2216	Av. DU CLOS DE BRESSIEU	181 m <sup>2</sup>	Sols	Uge	
B2218	Av. DU CLOS DE BRESSIEU	3 613 m <sup>2</sup>	Sols	Uge	
B2181	L'ASILE	179 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	Avis France domaine
B2183	Av. DU CLOS DE BRESSIEU	535 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	
B2184	Av. DU CLOS DE BRESSIEU	384 m <sup>2</sup>	Sols	Uge	
<b>TOTAL</b>		<b>95 798 m<sup>2</sup></b>			

Dossier présenté par : *Josette REMY*

**Opération 21-510 : BASSENS – CHS II**

**Demandeur : BASSENS**

**Portage en cours : 1 045 000 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

Proche du CHS, une zone AUGÉ, à destination d'équipements Publics, composée de 4 parcelles, est en cours d'évolution : deux parcelles dont la maison font l'objet d'un don à la commune et la commune demande à l'EPFL de contacter les propriétaires des deux autres pour ainsi finaliser la maîtrise de cette zone.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Bassens	B2256	26 Rue DE LA CROIX	2 458 m <sup>2</sup>	Prés	AUGe	Avis France Domaine
	B2257	26 Rue DE LA CROIX	1 202 m <sup>2</sup>	Sols - Prés	AUGe	
<b>TOTAL</b>			<b>3 660 m<sup>2</sup></b>			

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 21-504 : BASSENS - Nouvelle Plaine**

**Demandeur : BASSENS**

**Portage en cours : 1 045 000 €**

**Axe : logement**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

Dans le cadre de l'entrée de ville, l'EPFL a eu à intervenir pour acquérir et revendre des maisons dont le quartier visait à se densifier. Dans la continuité de la construction de la ville sur la ville, des opportunités se présentent à la vente suite à des successions.

C'est dans ce cadre que la ville de BASSENS sollicite l'EPFL pour acquérir une seconde maison dans un ensemble de quatre, la première ayant déjà fait l'objet d'un projet avec Humaniste et Habitat.

La commande est d'être en veille foncière pour acquérir au fil du temps cette poche.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Bassens	B223	2 Rue DES ECOLES	444 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	Avis France Domaine
	B224	DRALIS	642 m <sup>2</sup>	Jardins	Ugd	
	B2036	4 Rue DES ECOLES	236 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	
	B2037	4 Rue DES ECOLES	64 m <sup>2</sup>	Jardins (Pré marais)	Ugd	
	B2039	6 Rue DES ECOLES	296 m <sup>2</sup>	Jardins (Pré marais)	Ugd	
	B2040	6 Rue DES ECOLES	9 m <sup>2</sup>	Sols	Ugd	
	B2269	6 Rue DES ECOLES	1 145 m <sup>2</sup>	Prés - Sols	Ugd	
	B2271	DRALIS	34 m <sup>2</sup>	Terre	Ugd	
<b>TOTAL</b>			<b>2 870 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

Opération 21-509 : YENNE – Chemin des Fossés

Demandeur : YENNE

Portage en cours : 0 €

Axe : logement

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % la 1<sup>ère</sup> année puis solde

Taux de portage annuel HT : 1 % (taux minoré)

Actuellement en état de friches industrielles (ancien atelier cour et parkings pour engins de chantier), un bâtiment et ses annexes, mitoyens avec la mairie et situés en emplacement réservé, sont en vente. La demande est d'acquérir le ténement et une partie des terrains en vue de réaménager les parkings et de construire des logements avec commerces en rez-de-chaussée.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Yenne	C1406	5748 Ch. DES FOSSES	37 m <sup>2</sup>	Sols	Up	Avis France Domaine
Yenne	C1407	5622 Ch. DES FOSSES	885 m <sup>2</sup>	Sols	Up	Avis France Domaine
Yenne	C2397 p	75 Pl. CHARLES DULLIN	178 m <sup>2</sup> environ	Sols	Up	
<b>TOTAL</b>			<b>1 100 m<sup>2</sup> environ</b>			

Conformément au PPI 2020-2024 il est proposé d'appliquer un taux minoré à 1 % s'agissant d'un ténement en centre bourg constituant une dent creuse après dépollution/démolition.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué et accepte l'application du taux de portage minoré à 1 %.**

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 21-500 : LA CROIX DE LA ROCHETTE – ROTHERENS - PAE du Héron

Demandeur : CŒUR DE SAVOIE

Axe : Développement économique

**NEGOCIATION SEULE**

La Communauté de communes Cœur de Savoie a été informée de la probable mise en vente d'un bâtiment d'activité (aujourd'hui désaffecté et dont la construction est non conforme vis-à-vis du permis de construire initialement délivré) et de son terrain situés sur le Parc d'activités du Héron, sur les communes de la Croix de la Rochette et Rotherens.

L'objectif de la Communauté de communes serait, après avoir récupéré ce bâtiment, de le démolir et de proposer la parcelle à la commercialisation pour des activités économiques.



Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage
La Croix-de-la-Rochette	AA124	ZAC DU HERON	3 084 m <sup>2</sup>	Sols	UE
	AA125	ZAC DU HERON	127 m <sup>2</sup>	Sols	UE
Rotherens	A1286	ZAC DU HERON	221 m <sup>2</sup>	Sols	UE
	A1288	ZAC DU HERON	62 m <sup>2</sup>	Sols	UE
<b>TOTAL</b>			<b>3 494 m<sup>2</sup></b>		

Le conseil d'administration prend acte de cette demande. Il est toutefois précisé que conformément à la délibération n°08-2019 du 5/02/2019, cette prestation sera facturée au demandeur.

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 21-506 : VOGLANS - Parking du complexe Noël MERCIER**

**Demandeur : VOGLANS**

**Axe : Equipements publics**

**NEGOCIATION SEULE**

La Commune de Voglans souhaite que l'EPFL négocie pour son compte une parcelle située devant le complexe Noël MERCIER, afin d'agrandir le parking. L'objectif est de doubler à cet endroit le nombre de places de stationnement d'ici 2022.

Cette parcelle fait en partie l'objet d'un emplacement réservé au PLUi Grand Lac, au bénéfice de la Commune de Voglans, pour y aménager des stationnements.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage
Voglans	AN69	PRE GRU	7 422 m <sup>2</sup>	Terre	N

Le conseil d'administration prend acte de cette demande. Il est toutefois précisé que conformément à la délibération n°08-2019 du 5/02/2019, cette prestation sera facturée au demandeur.

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 21-507 : VOGLANS - Plaine sportive**

**Demandeur : VOGLANS**

**Axe : Equipements publics**

**NEGOCIATION SEULE**

La commune de Voglans souhaite agrandir la plaine sportive par la création d'un 3ème terrain de football, au regard des besoins du club de football et du club de rugby qui manquent d'espace. A cet effet, elle sollicite l'EPFL pour la négociation, pour son compte, de la parcelle concernée par ce projet.

Cette parcelle fait l'objet d'un emplacement réservé au PLUi Grand Lac, au bénéfice de la Commune de Voglans.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage
Voglans	A010	AU RIONDET	9 625 m <sup>2</sup>	Terre	Ne

Le conseil d'administration prend acte de cette demande. Il est toutefois précisé que conformément à la délibération n°08-2019 du 5/02/2019, cette prestation sera facturée au demandeur.

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*  
**Opération 21-508 : VOGLANS – Jardins familiaux**  
**Demandeur : VOGLANS**  
**Axe : Equipements publics**

**NEGOCIATION SEULE**

La commune de Voglans souhaite créer des jardins familiaux à destination des familles de la commune. Pour ce faire, elle souhaite que l'EPFL négocie pour son compte l'acquisition d'une parcelle, avant d'en confier, dans un second temps, la gestion à une association.

Cette parcelle fait l'objet d'un emplacement réservé au PLUi Grand Lac, au bénéfice de la Commune de Voglans.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage
Voglans	AR31	AUX FRONCHES	3 658 m <sup>2</sup>	Terre	Nep

Le conseil d'administration prend acte de cette demande. Il est toutefois précisé que conformément à la délibération n°08-2019 du 5/02/2019, cette prestation sera facturée au demandeur.

## 8 – RETROCESSIONS A TIERS

**Opération 19-457 : BARBY - Maison Malatray**

**Demandeur : BARBY**

**Axe : Développement touristique**

**Date de fin de portage prévue : 22/01/2030**

**Acquéreur désigné : Mme Audrey DOREMUS et M. Eric DORO ou toute société qu'il entendrait se substituer**

La maison Malatray est une propriété remarquable type maison de maître qui a été identifiée par la Commune comme particulièrement intéressante pour y accueillir un projet d'hébergement touristique accompagné d'une offre de restauration.

La propriété a été acquise par l'EPFL en janvier 2020 puis mise en avant via la plateforme ITS (Investissement Tourisme Savoie). Madame Audrey DOREMUS et Monsieur Eric DORO ont manifesté

leur intérêt et proposent de mener une grosse rénovation pour y développer 7 meublés de tourisme et un restaurant de type bistrannique.

La commune approuve le projet et souhaite que la rétrocession se fasse à ces porteurs de projet.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Barby	AE128	236 Rue DU CLOS DUPUY	2 210 m <sup>2</sup>	Terrains d'agrément	UH	500 000 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué à Mme Audrey DOREMUS et M. Eric DORO ou toute autre société qui s'y substituerait .**

**Opération 16-295 : Chambéry - Secteur Alsace Lorraine Garibaldi**

**Demandeur : CHAMBERY**

**Axe : Logement**

**Date de fin de portage prévue : 15/02/2027**

**Acquéreur désigné : SPL 2040**

Dans le cadre du renouvellement urbain de l'ensemble du secteur « centre nord », la commune de Chambéry avait ciblé 4 zones d'aménagement destinées principalement à l'habitat et qui s'inscrivaient dans la 2<sup>ème</sup> tranche de la ZAC Vétrotex. Pour poursuivre cet objectif une Société Publique Locale (SPL) à forme anonyme dénommée Chambéry 2040 a été créée. Cette SPL est devenue, le 15 décembre 2018, concessionnaire de la Ville de Chambéry pour l'aménagement de cette Zone d'Aménagement Concerté. La Ville de Chambéry sollicite l'EPFL de la Savoie afin de céder une partie des propriétés acquises à la SPL Chambéry 2040 :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Prix TTC
Chambéry	BZ111	5 Place Pierre de Coubertin	165 m <sup>2</sup>	<b>1 264 124,57 € HT 252 824,92 TVA</b>
Chambéry	BZ118	537 Avenue Alsace Lorraine	660 m <sup>2</sup>	
Chambéry	BZ110	539 Avenue Alsace Lorraine	690 m <sup>2</sup>	

Il est précisé que :

- Les remboursements d'annuités réalisés par la Ville de Chambéry d'un montant de 552 315.48 € ont été déduits, en conformité avec l'article 22 du traité de concession du 15 décembre 2018 signé entre la Commune et la SPL CHAMBERY 2040,
- Le prix de rétrocession intègre les frais de portage d'un montant de 20 905.85 € ttc calculés jusqu'au 15/02/2021
- Le prix de rétrocession intègre une subvention à recevoir de 120 000 €.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué à la SPL 2040.**

**Opération 18-397 SDIS sud lac**

**Demandeur : Grand Lac**

**Axe : Equipements publics**

**Date de fin de portage prévue : 15/02/2027**

**Acquéreur désigné : AGGLO GRAND LAC  
et GRAND CHAMBERY**

Sous réserve des délibérations des deux agglomérations, il est prévu de revendre le foncier sur lequel est édifié une caserne de pompiers, toute neuve, avec la répartition suivante :

- **76,97 % au profit de GRAND CHAMBERY**
- **23,03 % au profit de GRAND LAC**

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Prix TTC
AA	44	Pré Mois D'Août	1 054	<b>1 180 101,66 HT 236 020,34 TVA</b>
AA	50		10 946	

Il est précisé que :

- Les remboursements d'annuités d'un montant de 140 659.87 € réalisés par GRAND LAC seront déduits de leur quote-part,
- Les frais de portage calculés jusqu'au 31/05/2021 d'un montant de 65 787.20 € sont intégrés dans le prix de rétrocession et seront proratisés en fonction de leur quote-part.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué à hauteur de :**

- **76,97 % au profit de GRAND CHAMBERY**
- **23,03 % au profit de GRAND LAC**

**Dans l'attente des délibérations concordantes des 2 agglomérations .**

## **9 – REGLEMENT INTERIEUR**

Il est précisé que chaque administrateur a reçu avec la convocation, un exemplaire du règlement intérieur actuel et un exemplaire de la nouvelle version proposée.

Monsieur le Directeur présente au Conseil d'Administration les modifications à entreprendre sur le règlement intérieur afin de se conformer aux évolutions réglementaires et de s'adapter aux évolutions de l'Etablissement :

## MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

---

### ⇒ Modalités d'intervention :

- Précision sur la nature des interventions
- Précision sur les axes d'intervention
- Exercice du droit de préemption
- Prorogation de portage
- Précision sur le mode de calcul du prix de cession et des frais de portage
- Sécurité des biens et des personnes

### ⇒ Modalités de fonctionnement :

- Engagement des membres titulaires ou suppléants à ne pas prêter leur concours à titre onéreux à l'établissement
- Assemblée spéciale : précision des rythmes des séances
- Convocations aux assemblées : par courrier électronique

### ⇒ Modalités générales :

- Précision sur le régime de TVA dans le cadre des activités d'acquisitions et de ventes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'approuver le nouveau règlement intérieur tel que présenté et charge le Directeur de l'exécution de la présente délibération.

## 10 – REGLEMENT DE GESTION DU PERSONNEL

---

Il est précisé que chaque administrateur a reçu avec la convocation, un exemplaire du règlement de gestion du personnel (RGP) avec les modifications proposées. Monsieur le Directeur présente au Conseil d'Administration les modifications à entreprendre sur le RGP afin de se conformer aux évolutions réglementaires et de s'adapter aux évolutions de l'Etablissement.

## MODIFICATION REGLEMENT DE GESTION DU PERSONNEL

### ⇒ Rémunération des personnels :

- Le directeur fixe la rémunération des personnels à l'embauche
- Le directeur prononce les avancements dans le respect des lignes budgétaires et en informe Le Président.

### ⇒ Autres avantages :

- CNAS
- Plan d'Epargne Salariale

### ⇒ Frais de déplacement :

- Accord express du Directeur quant à l'utilisation des véhicules personnels pour les déplacements professionnels
- Limite de remboursement pour les frais d'hôtels et de restaurant fixée par Le Directeur.

### ⇒ Prêt aux personnels :

- Suppression de l'article 47 relatif aux prêts

### ⇒ Grille indiciaire :

- Mise à jour 2021 de la grille indiciaire (valeur du point inchangée depuis de 2006)

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'approuver le nouveau règlement de gestion du personnel tel que présenté et charge le Directeur de l'exécution de la présente délibération.**

## 11 - QUESTIONS DIVERSES

### 11-1 : Commission d'appels d'offres

Il est proposé au Conseil d'Administration la création d'une commission d'appels d'offres qui serait composée du représentant légal de l'EPFL et de 3 membres. Un appel à candidature est lancé et sera présenté au prochain conseil. Les candidatures sont à adresser par courrier postal ou par mail à [ph.pourchet@epfl73.fr](mailto:ph.pourchet@epfl73.fr).

### **11-2 : Contentieux en cours :**

Philippe POURCHET indique que 2 contentieux en cours ont abouti à :

- Condamnation d'un diagnostiqueur à verser à l'EPFL la somme de 48.290,14 € pour un dossier à Montmélian.
- Rejet du pourvoi en cassation engagé par un ancien locataire qui prétendait bénéficier d'un pacte de préférence

### **11-3 : Contrôle URSSAF**

Philippe POURCHET informe le conseil d'administration qu'un contrôle URSSAF est programmé pour le 1<sup>er</sup>/06/2021.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Le 7/04/2021

**Jean-Marc LÉOUTRE**

Président de l'EPFL de la Savoie



### **CALENDRIER DES PROCHAINES INSTANCES**

Date	Horaire	Réunions
Mardi 11 Mai 2021	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 29 Juin 2021	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 21 Septembre 2021	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 16 Novembre 2021	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 7 Décembre 2021	9h30	<b>Assemblée Générale</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 14 Décembre 2021	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)